

## Avis Financier

# AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES (P1 : FR0010698555 ; P2 : FR0010713800 ; I : FR0010713818) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante :

A compter du 21 mai 2025, la proportion minimale d'investissements durables passera de 5 % à 51%.

Ce changement ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution et sera disponible à compter du 21 mai 2025.

**Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.**

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) ainsi que le Prospectus de votre FCP AMUNDI AFD AVENIRS DURABLES disponible sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.